



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-01-2021**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, que, lors de la séance qui se tiendra **mardi, le 23 février 2021, à 19 h**, dans la salle du conseil (selon les directives ministérielles concernant la situation entourant la COVID-19 qui seront alors en vigueur) située au 901, rue Royale, à Malartic à l'hôtel de ville, le conseil de ville de Malartic prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après :

Une demande de dérogation mineure de monsieur Jason Cormier relativement à l'immeuble situé au 530, rue des Pins, Malartic (lot 4 063 421 du cadastre du Québec) afin d'autoriser comme étant conforme :

- Une hauteur totale de $\pm 6,10$ mètres pour la construction d'un garage détaché ayant un toit à comble.

Dans l'éventualité où le conseil de ville accepte la présente demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1- Lors de la séance du conseil, mardi le **23 février 2021, à 19 h** à l'hôtel situé au 901, rue Royale, à Malartic ville (selon les directives ministérielles concernant la situation entourant la COVID-19 qui seront alors en vigueur);

2- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard mardi, le 23 février 2021, à 16 h**, soit par la poste à : Service du greffe, Ville de Malartic, située au 901, rue Royale, à Malartic (Québec) J0Y 1Z0 ou par la chute à courrier de l'hôtel de ville située à la même adresse, ou encore par courriel à : greffiere@ville.malartic.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;

3- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : <https://fr-ca.facebook.com/VilledMalartic>;

4- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, au plus tard mardi, le 23 février 2021, à 16 h**, au numéro suivant : 819-757-3611, poste 226.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville.

DONNÉ à Malartic, ce 5 février 2021.

M^e Kathy Gauthier, greffière